



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

PRÉFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Auxerre, le - 6 JUIN 2019

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Corinne CRETTEZ
TEL : 03 86 72 78 22
pref-relations-collectivites@yonne.gouv.fr

n° DCL/BCL/AGCL/2019/ 62

Monsieur le Maire,

Par courrier du 12 octobre dernier, vous avez sollicité mon avis concernant la désaffectation des bâtiments scolaires de Martineau Des Chesnez et Temple à Auxerre.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la circulaire interministérielle du 25 août 1995, et après avoir consulté Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale, j'émetts un avis favorable à cette requête.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet,
La Sous-préfète,
Secrétaire Générale,


Françoise FUGIER

Monsieur Guy FERREZ
Mairie
14 Place de l'Hôtel de Ville
89000 AUXERRE